

### *Entrée principale de la chambre régionale des comptes*

La chambre n'a pas tenu de séance solennelle l'an dernier. Elle présente dans cette plaquette le compte rendu de deux années d'activités. Quels que soient les textes en vigueur, les missions assignées aux chambres régionales et territoriales des comptes par le législateur n'ont pas varié fondamentalement depuis leur origine. Il s'agit pour elles de s'assurer que les gestions locales sont régulières, économes et efficaces. Cette permanence ne doit pas masquer l'effort des juridictions financières pour s'adapter à un environnement qui est lui en mouvement incessant.

Pour la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette volonté s'est marquée en 2004 et 2005 dans le choix de ses contrôles. Trois axes fondamentaux ont été suivis.

La chambre a contribué par ses travaux aux enquêtes menées en commun avec la Cour des comptes et les autres chambres régionales des comptes. La structure de notre pays, à la fois unitaire et décentralisée, rend nécessaire, en effet, des enquêtes parallèles dans toutes les régions donnant aux pouvoirs publics un éclairage sur des questions d'intérêt national. C'est ainsi qu'en 2004 et 2005, la chambre a procédé aux contrôles de SDIS et d'intercommunalités et à des enquêtes sur la recherche qui ont débouché sur un rapport public de la Cour des comptes.

Une mention particulière doit être faite des contrôles hospitaliers. Pour l'information du Parlement, il est nécessaire de multiplier les études dans le secteur de la santé, dont la gestion est locale, mais la problématique nationale. Ce type de contrôle mobilise une des quatre sections de la chambre, qui a travaillé notamment sur la fiabilité des comptes des établissements et sur les services d'urgences.

Enfin, la chambre a exploré le champ des compétences qui lui sont désormais déléguées par la Cour en entreprenant le contrôle des universités et des chambres consulaires situées dans le ressort. Ces travaux se poursuivent.

Parallèlement la chambre a continué ses activités traditionnelles.

Elle a rendu 1355 jugements sur des comptabilités en deux ans. Sa charge de travail a été allégée par l'introduction d'une prescription acquisitive six ans après la production des comptes. Elle a donc pu mener des travaux plus approfondis, surtout sur le recouvrement des recettes.

En raison de l'importance de certains organismes contrôlés, des mutations de magistrats ou des incidents de procédures, la chambre n'a achevé que 64 contrôles de la gestion dont une cinquantaine sur des collectivités locales, d'autres sur des régies de remontées mécaniques, des services départementaux d'incendie et de secours, et plusieurs universités. Ce nombre est probablement insuffisant, les sociétés d'économies mixtes et les associations sont notamment trop peu suivies. Les principales observations ont porté sur la situation financière, la tenue des comptabilités d'engagement les reports de charges et sur la gestion des personnels.

Enfin, la chambre a été amenée à se prononcer sur 69 saisines émanant des préfets ou de particuliers qui réclamaient le paiement de créances. Les premières n'ont pas révélé de situations graves, les secondes auraient pu être évitées avec un peu de bonne volonté. Toutes ont été traitées dans les délais.

En dépit des difficultés, les 27 magistrats et les 54 fonctionnaires de la chambre ont le sentiment d'avoir rempli leur mission et se préparent aux nouveaux changements : le nouveau régime de responsabilités financières - qui a fait l'objet d'un colloque au début d'avril 2005 - et la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui nous oblige à nous fixer des objectifs mesurables par des indicateurs.

Il y a au moins une exigence de la LOLF que nous sommes déjà prêts à assumer : celle de rendre compte de notre action. Les pages qui suivent en témoignent.

**Bertrand SCHWERER**

## Le champ de compétence de la chambre régionale des comptes de Provence Alpes Côte d'Azur au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, 93% des comptes de l'exercice 2004 étaient considérés comme produits à la chambre régionale des comptes. Les organismes pour lesquels la chambre est compétente se répartissent suivant le tableau ci-après.

TYPE D'ORGANISMES	NOMBRE D'ORGANISMES DE LA COMPETENCE DE LA JURIDICTION						
	DEPARTEMENTS						REGION
	04	05	06	13	83	84	
<b>REGION</b>	0	0	0	1	0	0	1
<b>DEPARTEMENTS</b>	1	1	1	1	1	1	6
<b>ETABLISSEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	2	2	2	4	2	2	14
<b>COMMUNES</b> <b>total :</b>	49	53	97	112	125	86	522
	dont :						
moins de 3.500 habitants	43	50	60	35	74	54	316
3.500 à 10.000	4	1	19	51	32	21	128
10.000 à 20.000	1	1	9	15	10	7	43
20.000 à 50.000	1	1	6	8	6	3	25
plus de 50.000	0	0	3	3	3	1	10
<b>ETABLISSEMENTS COMMUNAUX</b>	55	35	91	192	134	68	575
<b>GROUPEMENTS (CU,CA,CC, SIVU, SIVOM,,)</b>	61	46	106	119	135	88	555
<b>SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL</b>							
<b>ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS</b>	14	6	12	13	7	13	65
<b>ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX</b>	2	2	16	23	19	25	87
<b>G.I.P, SYND. INTERHOSPITALIERS</b>	3	1	2	2	1	2	11
<b>OPHLM ET OPAC</b>	0	0	2	1	3	2	8
<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT</b>							
<b>LYCEES</b>	8	9	34	69	24	24	168
<b>COLLEGES</b>	17	12	69	130	66	38	332
<b>EREA</b>	1	0	0	1	0	1	3
<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX</b>							
<b>UNIVERSITES</b>	0	0	1	4	1	1	7
<b>ECOLES SUPERIEURES, AUTRES</b>	0	0	1	3	0	0	4
<b>CREPS, CROUS, CHANCELLERIES</b>	0	0	1	2	0	0	3
<b>IUFM - CRDP</b>	0	0	2	2	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>167</b>	<b>437</b>	<b>679</b>	<b>518</b>	<b>351</b>	<b>2365</b>
<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX SANS COMPTABLE PUBLIC</b>							
<b>CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</b>	1	1	1	2	1	1	7
<b>CHAMBRES DE METIERS</b>	1	1	1	3	1	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>15</b>

## L'Activité juridictionnelle

Les années 2004 et 2005 ont été marquées par les apports jurisprudentiels de l'arrêt « Mme Richard-Dubarry c/France du 1<sup>er</sup> juin 2004 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui a rappelé que devant les juridictions financières, le caractère raisonnable de la durée d'une procédure s'appréciait suivant les circonstances de la cause, la complexité de l'affaire, le comportement du requérant et celui des autorités compétentes ainsi que l'enjeu du litige pour l'intéressé. Quant à l'appréciation de la responsabilité du comptable public, elle a été orientée par deux textes, l'un réglementaire sur la responsabilité des régisseurs et l'autre législatif sur la prescription de la responsabilité du comptable six ans après la production d'un compte.

### Jugements rendus par la chambre de 2003 à 2005

Type d'organisme	2003		2004		2005	
	Jugement initial	Jugement suite	Jugement initial	Jugement suite	Jugement initial	Jugement suite
Collectivités locales, région, départements, communes	150	104	175	60	111	59
Etablissements publics locaux, départementaux, communaux et groupement	193	42	269	39	129	38
Etablissements publics locaux sanitaires et sociaux	25	17	25	1	54	6
Etablissements publics locaux du secteur construction	2	0	0	3	1	0
Etablissements publics locaux du secteur de l'enseignement	15	12	7	4	103	4
Associations dotées d'un comptable public	931	25	198	6	28	8
Etablissements publics nationaux (par délégation de la Cour des comptes)	9	4	8	3	8	4
Autres établissements publics locaux	9	4	0	0	2	2
<b>Total</b>	<b>1334</b>	<b>208</b>	<b>682</b>	<b>116</b>	<b>436</b>	<b>121</b>
Jugements rendus	1542		798		557	
Dont jugements de débet	50		14		36	
Dont débet (1)	107		16		92	
Montants des débet	1 728 006 €		1 301 763 €		1 980 459 €	

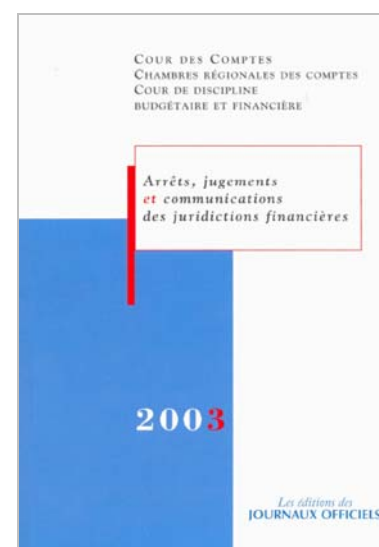
Le débet constitue le comptable redevable d'un reversement.

Les principales décisions juridictionnelles de la Cour des Comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes sont publiées tous les ans par les journaux officiels sous forme d'un recueil spécial.

Elles sont commentées notamment dans la Revue du Trésor, la Revue française de finances publiques, l'Actualité juridique droit administratif.

Les tableaux distinguent le jugement initial et le jugement de suite. La procédure impose en effet à la chambre de communiquer au comptable à l'encontre duquel elle a relevé une charge, un jugement provisoire, sous forme d'injonction. Le jugement définitif est pris après l'examen de la réponse à l'injonction.

En l'absence d'injonction, le comptable obtient une décharge ou un quitus s'il a cessé ses fonctions.



## L'Examen de la gestion

La procédure de l'examen de la gestion comporte trois phases. L'instruction qui donne lieu à un rapport d'instruction, l'envoi d'un rapport d'observations provisoires après délibéré, l'envoi d'un rapport d'observations définitives après examen des réponses de l'organisme et délibéré.

L'organisme contrôlé a un mois pour, s'il le souhaite, produire une réponse à ce rapport d'observations définitives.

L'ensemble doit être communiqué à la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante. Il est dès lors, communicable à toute personne qui en fait la demande.

La totalité des rapports d'observations communicables est accessible sur le site des juridictions financières :

<http://www.ccomptes.fr/crc/votre-region/paca/paca.htm>

## Rapports d'observations définitives communicables délibérés en 2005

Organismes	Date de communicabilité
<b>REGION</b>	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	24/06/2005
<b>DEPARTEMENT</b>	
Département des Alpes de Hautes Provence	28/10/2005
<b>COMMUNES</b>	
Commune de Châteaurenard	25/05/2005
Commune de Pertuis	01/06/2005
Commune de la Gaude	16/08/2005
Commune de Mandélieu la Napoule	06/07/2005
Commune de la Salle les Alpes	09/08/2005
Commune de Mûnetier les Bains	30/06/2005
Commune de St Chaffrey	04/07/2005
Commune de St Cyr sur Mer	23/09/2005
Commune de Grasse	17/11/2005
Commune de Vallauris	
<b>ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS -</b>	
Assistance publique hôpitaux de Marseille (Marchés de travaux)	21/10/2005
Assistance publique hôpitaux de Marseille (Personnel médical)	27/01/2006
<b>ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS</b>	
Université d'Aix-Marseille 1	23/05/2005
Université de Nice	21/10/2005
Lycée Parc Impérial à Nice	03/05/2005
Lycée Dominique Villars à Gap	27/06/2005
<b>AUTRES ETABLISSEMENTS</b>	
Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de Forcalquier	27/07/2005
Syndicat Intercommunal de Serre Chevalier	28/06/2005
SIVOM de Serre Chevalier	20/09/2005
Communauté Urbaine de Marseille	10/10/2005
Transferts de charges de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine de Marseille	03/10/2005
Comité des Œuvres Sociales de la commune de Sorgues	30/06/2005
Syndicat départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône	18/10/2005
Association Rugby Club de la commune de Mandélieu la Napoule	06/07/2005
Régie des remontées mécaniques de Serre Chevalier	27/12/2005

## Le contrôle des actes budgétaires

L'activité de la chambre en 2004 et 2005 s'est inscrite dans la continuité des exercices précédents. Le nombre des dossiers traités est en légère baisse. Une répartition équilibrée entre les deux grands pôles de compétence -le contrôle des actes budgétaires (absence de budget voté en équilibre, article 1612-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), déséquilibre des comptes, article 1612-14) et les avis sur le caractère obligatoire d'une dépense (article 1612-15)- a été constatée.

Organismes		Article du CGCT
CUM (Contrat de concession du service public a/ Groupe U. SA)	(13)	L. 1411-18
Commune Des Baux-de-Provence (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-5
Commune Des Baux-de-Provence – Serv. ass. (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-5
Commune Des Baux-de-Provence – Serv. eau potable (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-5
Commune de St-Paul-sur-Ubaye – Section de Tournoux	(04)	L. 1612-5
Commune d'Arles (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-5
Commune de Châteauneuf-de-Chabre (1er et 2ème avis)	(05)	L. 1612-5
Commune de Varages (1er et 2ème avis)	(83)	L. 1612-5
Commune d'Entrevennes	(04)	L. 1612-5
Régie du Golf de Miramas	(13)	L. 1612-14
Commune de Chanousse	(05)	L. 1612-14
Commune de Vernègues (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-14
Commune de Chorges (1er et 2ème avis)	(05)	L. 1612-14
Commune de Miramas	(13)	L. 1612-14
Syndicat mixte des ordures ménagères de Cavailon (SIECEUTOM)	(84)	L. 1612-14
Office National des Forêts (Paris 12°) c/ SIVOM du Canton de Saint-Vallier	(06)	L. 1612-15
Association interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Ste-Croix, de son environnement, des lacs et sites du Verdon (Préfet 04) c/ Commune de Rougon (2° avis)	(13)	L. 1612-15
Commune de Digne-lès-Bains (TPG 04) c/ Commune du Chaffaut-Saint-Jurson	(04)	L. 1612-15
Mme M. G. c/ Commune d'Eguilles	(13)	L. 1612-15
C.c/ Commune de Cassis	(13)	L. 1612-15
Mme A. R. c/ Centre hospitalier de Tarascon	(13)	L. 1612-15
TPG de APHP (75) c/ Départ. des Alpes de Hte-Prov	(04)	L. 1612-15
Sté D.(69) c/ SI pour la construction d'un bâtiment de sécurité civile et de secours	(13)	L. 1612-15
K.M. (78) c/ Commune de Saint-Savournin	(13)	L. 1612-15
A.G., administrateur de la Fondation du PNR (représentant du Syndicat des exploitants agricoles du Pays d'Arles c/ SM pour la gestion du Parc Naturel Régional de Camargue	(13)	L. 1612-15
Commune de Gémenos c/ Commune du Castellet (83) (1er et 2ème avis)	(13)	L. 1612-15
Commune de Gémenos c/ Commune d'Allauch	(13)	L. 1612-15
J. F. c/ Commune de La Seyne-sur-Mer	(83)	L. 1612-15
S. J. (représenté par Me E. R.) c/ Commune de La Croix-Valmer	(83)	L. 1612-15
Société A. c/ Commune de Vitrolles	(13)	L. 1612-15
Lycée Philippe de Girard à Avignon (agent comptable) c/ Lycée La Viste à Marseille (15ème)	(84)	L. 1612-15

## Organisation générale

La chambre régionale des comptes de Provence Alpes Côte d'Azur comprend, au 31 décembre 2005, 27 magistrats et 54 personnels administratifs

Magistrats	31-12-2003	31-12-2004	31-12-2005
Président :	1	1	1
Président de section :	4	4	4
Premier conseiller :	16	15	16
Conseiller :	3	6	3
Commissaire du Gouvernement	3	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>27</b>
<b>Assistants</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<b>Personnel administratif</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
<b>Total général</b>	<b>78</b>	<b>84</b>	<b>81</b>

## Organisation des sections

Les magistrats sont répartis en quatre sections. A la tête de chaque section, le président de section anime sa formation et assiste le président de la chambre. Chaque section dispose, par arrêté du président de la chambre, d'un champ de compétences dans lequel s'inscrit son programme de contrôle.

### Première section :

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et organismes qui lui sont rattachés ; collectivités territoriales et leurs groupements situés dans le département des Bouches-du-Rhône.

### Deuxième section :

Collectivités territoriales et leurs groupements situés dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, ainsi que les établissements publics locaux d'enseignement de la région et les établissements publics consulaires.

### Troisième section :

Collectivités territoriales et leurs groupements situés dans les départements du Var et de Vaucluse, les services départementaux d'incendie et de secours, et les établissements publics nationaux d'enseignement supérieur.

### Quatrième section :

Etablissements publics sanitaires et sociaux et organismes de logements sociaux.

### Cellule d'apurement standardisé :

Instruction en vue du jugement des comptes des collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants et de leurs établissements publics, des groupements de communes ne comprenant aucune commune dont la population est supérieure à 10 000 habitants, ou dont le montant des recettes ordinaires est inférieur à 10 M €, des établissements publics locaux d'enseignement et des associations dotées d'un comptable public.

## Les séances en 2004 et 2005

Séances de délibéré	2004	2005	Autres séances	2004	2005
Chambre	47	50	Auditions	15	16
1ère section	17	14	Audience publique	0	3
2ème section	21	21	Audience solennelle	1	0
3ème section	24	22	Installation de magistrats	6	2
4ème section	9	10	Prestations de serments	3	3

## Les crédits de la chambre

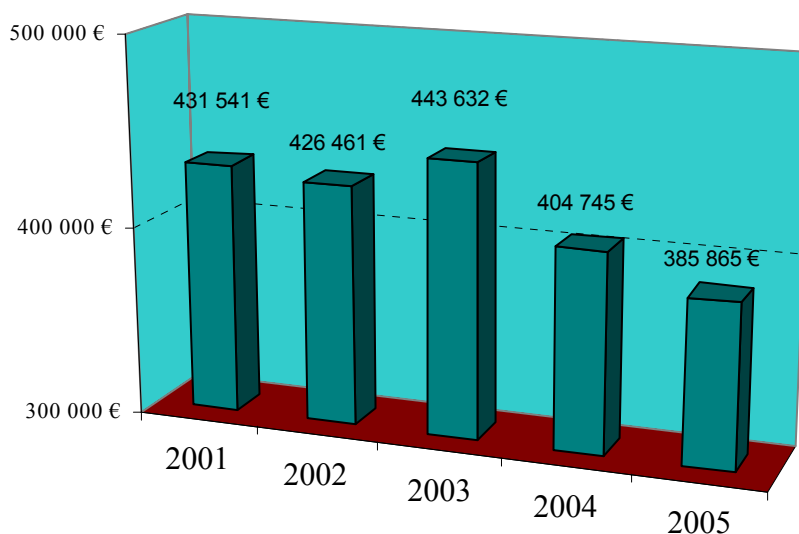
### Evolution des crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement courant de la chambre régionale des comptes se sont élevés en 2005 à 385 865 €. Les dépenses d'investissement ont porté sur 81 822 €.

Les salaires servis par la Cour des comptes aux agents de la juridiction s'élèvent à environ 3,467 millions €, y compris le remboursement des salaires des agents mis à disposition (D.P.M.A., Comptabilité publique, etc.).

Au total le coût de fonctionnement de la chambre est de l'ordre de 3,935 millions €.

On constate une diminution des crédits de fonctionnement de 45 676 € entre 2004 et 2005, soit une baisse de 10,58% de crédits en 5 ans.



# Organigramme de la chambre

## Président

**Bertrand SCHWERER**

Chargé de Mission  
René-Louis GOMEZ  
Secrétaire du Président  
Trinité REY

### Première section

Président  
**Bernard DEBRUYNE**

#### Magistrats

Michelle PANNETIER  
Marie-Agnès COURCOL  
Marc CHABERT  
Hervé ESTAMPES  
Didier ROUQUIE  
A.L. CHENAL PETER

#### Assistants

Pascale FORNOS  
Jocelyne ROUTIER  
Jean-P DEFRAADAT  
Dominique DUGAS  
Raymonde RANERI

### Deuxième section

Président  
**Pierre ROCCA**

#### Magistrats

J.Laurent AMIGUES  
Loïc BAHUAUD  
J.Michel SANSOUCY  
Gilles BIZEUL

#### Assistants

Martine SCHMIDT  
Agnès CIALIX  
Fabrice BOUDOU  
Josette BOUILLON  
Isabelle LACASSAGNE

### Troisième section

Présidente  
**Yvette OULION**  
Intérim par  
Gilles Kovarcik\*

#### Magistrats

Jean-François FILIPPI  
*Doyen des conseillers*  
Yamina REYNAUD  
Pierre BERTHET  
Philippe ALBRAND

#### Assistants

Serge ECHEVIN  
Christiane DALUZ  
Colette DEFRAADAT  
Anne- Marie REQUIN  
Elisabeth TZORTZIS  
Françoise LABEUR

### Quatrième section

Président  
**Pierre GIANNINI**

#### Magistrats

Marie-Aimée LATGE  
Elisabeth GIRARD  
Marc LARUE  
Serge GRUBER

#### Assistants

Ghislaine LONGERE  
Noëlle COMBE  
Valérie LOPEZ-CHAPUS  
Claude SOLTANE

### Cellule d'apurement standardisé

**Christian BESOMBES**  
Président de section  
assesseur

#### Assistants

Jean-Luc CROQUET  
Nicole GUIGOU  
Dominique NIZARD  
Véronique ROSSI

### MINISTERE PUBLIC

Premier commissaire du Gouvernement

**Francis CAHUZAC**

Président de section

Commissaires du Gouvernement

Christian LLENA

Jean-Luc GIRARDI

Service administratif

Thérèse GIORICO

### Secrétaire Générale

**Lyliane FINA**

Adjointe à la Secrétaire Générale  
Noëlle BEAUGEOIS

Services Généraux  
Responsable Monique FRANCOZ

Greffe  
Greffier Bertrand MARQUES

Documentation  
Responsable Carole MARTEAU

Service informatique  
Responsable Josette PETIT

Archives entretien  
Responsable : A. FIGURA

Informaticien interregional  
Daniel GROUX

\* En attente de la parution des décrets nommant Mme Oulion, présidente de section, à la Chambre régionale des comptes de Provence Alpes Côte d'Azur et M. Kovarcik, président de section, à la chambre régionale des comptes des Pays de Loire.

## Indicateurs de performance issus de la LOLF

### Mission Conseil et contrôle de l'Etat

#### Programme 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

(source annexe au projet de loi de finances pour 2006 et programme de la chambre)

#### Objectif n°1 : Contribuer au respect de la régularité et de la fiabilité de la gestion et des comptes publics

**Indicateur** : Proportion de la masse financière jugée certifiée ou fiabilisée

PLF : 15%

Prévision PACA 2006 : 22%

#### Objectif n°2 : Contribuer à la performance de la gestion publique

**Indicateur n°1** : Proportion des entités contrôlées dans l'année par rapport à l'ensemble du champ de contrôle des juridictions financières.

PLF : 15%

Prévision PACA 2006 : 18%

**Indicateur n°2** Masse financière contrôlée par rapport au nombre de jours travaillés.

Prévision PACA 2006 : 468 k€

NB : Les indicateurs 2 correspondent au contrôle de la gestion

L'indicateur 2.1 est relatif aux seuls grands comptes. La chambre régionale des comptes de Provence Alpes Côte d'Azur contrôle 235 grands comptes.

L'indicateur 2.2 : prévision faite sur l'hypothèse que la chambre consacre 42% de son temps de travail à l'action 2

#### Objectif n°3 : S'assurer que l'information des responsables ainsi que des citoyens sur la gestion et le fonctionnement des organismes publics est de qualité

**Indicateur n°1** : Activité consacrée aux missions de conseil et d'expertise

PLF : 10 910 jours (ensemble des CRTC)

Prévision PACA 2006 : 1 010 jours

**Indicateur n°2** : Réalisation de travaux dans les délais

PLF : 90%

Prévision PACA 2006 : 100%

#### Objectif n°4 : Améliorer l'efficacité des fonctions de soutien dans les juridictions financières.

**Indicateur n°1** : Poids de la masse salariale de la fonction soutien par rapport à la masse salariale globale

PLF : 13%

Prévision PACA 2006 : 9,8%

**Indicateur n°2** : Poids de la fonction soutien par rapport à l'ensemble du budget

PLF : 24%

Prévision PACA 2006 : 21,8%

NB L'essentiel du soutien de la chambre est assuré par la Cour des comptes.